

« Promenade Quad Rives de l'Yon »
PQRY



Le samedi 29 février 2020 à St Florent des Bois 85310
organisée par P.Q.R.Y. au profit de l'Association Les P'TITS DOUDOUS YONNAIS

QUADS UNIQUEMENT

Inscription à retourner par courrier avant le 17 février 2020 (les 1ers seront prioritaires) à :

Bossard Cyrille L'inaudière 85310 St Florent Des Bois

Pour tout renseignement complémentaire au 0630593816 ou au 0683291807

Rendez-vous à partir de 7h30 pour les modalités d'inscriptions et contrôle administratif (permis de conduire, carte grise, assurance obligatoire)

Rendez-vous à la salle de l'Avenir de St Florent des Bois (café brioche offert).

Boucle de 60kms environ départ 8h30 à 9h00 et déjeuner à la suite.

L'inscription ne sera validée que si :

- Le bulletin d'inscription est rempli complètement et lisiblement, daté et signé avec la mention « certifié exact, lu et approuvé ».
- Le règlement de la promenade est daté, signé avec la mention « lu et approuvé sans réserve ».
- Une enveloppe timbrée par participant avec votre adresse personnelle est jointe à l'inscription
- Votre règlement par chèque à l'ordre de P.Q.R.Y.

✂.....Important.....

Nom, Prénom :

N° et Rue :

Code Postale : Ville :

Téléphone : Mail :

Je participe à la promenade Quad : Cylindrée du Quad :Cm3.

Marque : Type : Immatriculation :

Compagnie d'assurance : N° de carte verte :

Permis de conduire N° : Délivré le :

Par la préfecture de :

Le souscripteur désigné s'engage à utiliser que le véhicule mentionné ci-dessus

La participation est de 40€ par Quad (café, brioche, repas compris) soit 1 personne : X 40€

La participation est de 15€ par accompagnateur repas compris (quad homologué 2 places) : X 15€

Nom, prénom :

Soit un paiement total par chèque à l'ordre de P.Q.R.Y. : €

Attention prévoir une tenue propre pour le repas

Fait à, le

Mention manuscrite obligatoire « Certifié exact, lu et approuvé » et signature :

REGLEMENT DE LA PROMENADE QUAD DU 29 Février 2020

L'association Promenades Quad Rives de l'Yon **PQR**Y organise cette promenade en quad au profit de l'**association Les P'TITS DOUDOUS YONNAIS**. (Si vous participez à cette manifestation, c'est que cette cause vous touche et que vous n'y êtes pas insensible. Pour eux nous vous en remercions.).

Cette promenade en quad n'est pas une manifestation sportive, aucun classement, aucune vitesse, ni de contrôle de passage. Le départ s'effectue au bon gré de chacun dans le temps imparti par l'organisation. Les départs s'effectueront entre 8h30 et 9h00 après **contrôle administratif des documents obligatoires (Permis de Conduire, Carte grise, Assurance)**. Vous êtes accueillis à la salle de l'Avenir à St Florent des Bois par un café / brioche des 7h30 à l'arrivée un repas chaud est prévu. Cette journée doit être conviviale.

Tous les participants à cette promenade certifient être titulaires du permis de Conduire valide le jour de la manifestation et être également assurés pour leur quad, conformément à la loi en vigueur, pour circuler sur la voie publique et avoir acquittée une police d'assurance. Tous les quads doivent être conforme pour rouler sur la voie publique, si un véhicule non réglementaire ou un équipement échappait au contrôle de l'organisation, seul le participant resterait entièrement responsable. L'organisateur se dégage de toute responsabilité.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route. Chaque participant s'engage à respecter le tracé, donc, les propriétés privées, les cultures, le bétail, la flore, la faune, les randonneurs pédestres, cyclistes, équestres, chasseurs.

L'itinéraire proposé n'engage en aucun cas la responsabilité de l'organisateur P.Q.R.Y. ni de ses membres pour quelques raisons que ce soient. Le balisage de l'itinéraire est réalisé à des fins de promenade loisir sans aucune notion sportive. L'itinéraire proposés doit être respecté et chacun des participants restera libre de l'emprunter ou pas en fonction de ses aptitudes physiques et de son véhicule. Les participants peuvent solliciter à tous moments les membres de l'organisation sur le détail de l'itinéraire ou de se faire accompagner par un membre de l'organisation pour emprunter une voie de délestage. En dehors de la voie publique, pour emprunter une voie de délestage, un membre P.Q.R.Y. est obligatoire et ce dans le but de préserver les cultures, l'environnement et les terrains privés. **Tout manquement à cette règle ou tout dégâts occasionnés par le participant seront sous son entière responsabilité et il fera l'objet d'une exclusion immédiate de la promenade et ne pourra en aucun cas réclamer le remboursement de son engagement.**

Les membres seront repérables sur le circuit par des vêtements orange P.Q.R.Y. Les commissaires seront vêtus de gilets jaunes.

Concernant la tenue vestimentaire des participants, le port du casque et des équipements de sécurité (Gants, Bottes de cross montantes, Gilet de protection) sont obligatoires. Il est donc demandé à chaque participant et passager (pour les quads homologués 2 places) de s'y conformer et de prévoir la tenue obligatoire.

Il appartient à chaque participant d'assurer ses propres conditions de sécurité. L'organisateur de la balade attire l'attention des participants sur les conditions que pourraient contenir leur police d'assurance, notamment les garanties corporelles du conducteur pour une promenade organisée sur des chemins privés. En sus de l'assurance responsabilité civile obligatoire, il appartient à chaque participant de souscrire les garanties qu'il souhaite lors d'une telle ballade, il est conseillé de se renseigner auprès de votre assureur avant l'inscription. **L'assurance de l'organisateur n'a pas vocation à se substituer à l'assurance des participants et ne garantit aucunement les dommages corporels et matériels des participants et les dommages que ces derniers pourraient causer à des tiers.**

L'organisateur se dégage également de toutes responsabilités en cas d'accident et de ses conséquences causées à des tiers par les participants, il appartient à chaque participant de s'assurer tant sur sa responsabilité que sur ses dommages corporels.

Promenades Quad Rives de l'Yon organise cette manifestation au profit de de l'**association Les P'TITS DOUDOUS YONNAIS**. Tout désistement devra nous parvenir avant le 21 février 2020 sous justificatif médical, l'inscription sera intégralement reversée au souscripteur ou à l'**association Les P'TITS DOUDOUS YONNAIS** selon son choix. Passés ce délai, les inscriptions ne seront plus remboursées.

A chaque inscription, il est demandé une enveloppe timbrée au nom et à l'adresse du participant, cette dernière servira à confirmer l'inscription du souscripteur ou à renvoyer le règlement en cas de refus. Si une inscription nous parvenait sans enveloppe affranchie, l'inscription serait refusée.

L'association P.Q.R.Y. organisatrice de cette journée limite le nombre de participant sans avoir à se justifier.

Tout participant ne se conformant pas au présent règlement sera obligatoirement exclu. Cette exclusion pourra intervenir avant le départ ou en cours de promenade. Le participant ne sera pas remboursé de ses frais d'inscription. Chaque participant accepte sans réserve le présent règlement et renonce à tout recours, quel qu'il soit, contre l'Association P.Q.R.Y. et de ses membres.

Bonne Promenade Merci pour l'association Les P'TITS DOUDOUS YONNAIS!

« Lu et Approuvé sans réserve » daté, Signé